

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 18/09/2026

*Date d'Affichage : 18/09/2026

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 19

*VOTANTS : 22

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 24 septembre 2026 à 20h15, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

Etaient présents : Mr BRUN Thierry, Maire

Mme VILLE-VALLÉE Florence, Mr PLAIGNAUD Michel, Mme CORNELOUP Isabelle, Mr REVEILLERE Dominique, Mme MORNACCO Monique, Mr NIFA Mohammed Adjoints, Mr ABDUL Mussawir, Mme BARRIE Claudine, Mr COLLINEAU Claude, Mme DAGUENET Nadine, Mr DUMEUNIER David, Mme FREY Florence, Mr GLÉNAT Bernard, Mr ROUSSELET Thierry, Mme ROMAGNÉ Anne-Sophie, Mr MAUGENDRE Sébastien, Mme MALLET Françoise, Mr NAIMI Yacine,

Etaient absents excusés :

Mme SÖNNICHSEN Sophie pouvoir à Mr NIFA Mohammed,
Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie pouvoir à Mr DUMEUNIER David,
Mme AKRICHE Tanya pouvoir à Mme FREY Florence,
Mr DIARRA Fodié,

Madame Nadine DAGUENET a été désignée Secrétaire de séance.

**DEL N° 3 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE
MAIRE**

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, Monsieur le Maire rend compte des attributions exercées par l'exécutif sur délégation de l'organe délibérant :

Le 17 juillet 2026 : 2026-038 Décision de signer une convention de mécénat afin de financer en partie le projet 'Festival du Soleil' avec la société 3C CUISINE sis 40 rue des Mathouzines à Deuil-la-Barre (95170). Dit que le montant du financement apporté par l'entreprise 3C CUISINE sera d'un montant de 110 000 euros (cent dix mille euros).

Le 21 juillet 2026 : 2026-039 Décision de signer une demande de subvention de fonds d'urgence « Canicule » à destination des communes franciliennes auprès de la Région pour les sites suivants :

- Ecole maternelle Le Petit Prince,
- Ecole élémentaire Saint Exupéry,
- Centre de loisirs Les Marcyens,
- Restaurant scolaire.

La demande du fonds de soutien porte sur le montant le plus élevé possible, fixée par l'application d'un taux maximum de 70 % au montant des dépenses éligibles.

Son montant est compris entre 500 € minimum et 10 000 € maximum. Les dépenses éligibles correspondant à une subvention d'un montant inférieur à 500 € ne donnent ainsi lieu à aucune subvention. Pour les communes dont la population n'excède pas 5 000 habitants, le plafond mentionné ci-dessus est réduit à 5 000 €

Les dépenses éligibles correspondent aux achats réalisés entre le 15 juin et le 15 septembre 2026.

Le 21 juillet 2026 : 2026-040 Décision de signer un contrat de maintenance entre la Mairie de Margency et la société ESPACE INFO.COM pour la maintenance des équipements mis en place aux écoles et au centre de loisirs.

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20260925-DEL324092026-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

Le montant de la maintenance s'élève :

- Facturation copie noir et blanc : 0.0028 € HT par page,
- Facturation copie couleur : 0.028 € HT par page.

La durée du contrat est de 63 mois à compter de la date de réception de l'équipement.

Le 30 juillet 2026 : 2026-041 Décision de signer un avenant n°1 au contrat n°2023-013 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de construction de la maison de santé.

L'avenant a pour objet :

Désignation	Montant H.T	TVA 20%	Montant T.T.C	Cumul H.T	Cumul T.T.C
Montant du marché de base	72 224,80 €	14 444,96 €	86 669,76 €		
Avenant n°1 à valider				Avenant 1	
Précadre MEX 1	4 168,67 €	833,73 €	5 002,40 €	9 690,30 €	11 628,36 €
Précadre MEX 2	800,00 €	160,00 €	960,00 €		
FTM N°12 Porte coulissante type F	-2 475,00 €	-495,00 €	-2 970,00 €		
FTM N°06 Modification d'implantation	3 466,63 €	693,33 €	4 159,96 €		
FTM N°10 Modification d'implantation Sous/sol (parkin	-548,00 €	-109,60 €	-657,60 €		
Devis n°26011900127 Placards VDI	3 188,00 €	637,60 €	3 825,60 €		
Devis n°26020200134 Grille à ventelles	1 090,00 €	218,00 €	1 308,00 €		
Total Général	81 915,10 €	16 383,02 €	98 298,12 €		

La société PARIS EST SERVICE, titulaire du marché du lot 7, nous propose d'effectuer les travaux.

Soit une plus-value d'un montant de 9 690,30 € HT.

Soit une augmentation de marché pour l'avenant 1 de 13,42 %,

Le nouveau montant du marché sera de :

- Montant HT : **81 915,10 €**
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : **98 298,12 €**

Le 19 Août 2026 : 2026-042 Décision de signer une convention avec le CIGGC pour la transmission des dossiers des agents titulaires de la collectivité de Margency au service CIG/CNRACL pour l'assistance retraite CNRACL,

Le 3 septembre 2026 : 2026-043 Décision de signer un avenant n°1 aux marchés de travaux concernant l'opération de restauration des anciennes écuries avec les sociétés titulaires des lots 2, 3, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16.

Le marché susvisé a été notifié aux titulaires le 30 mai 2024, la notification valant ordre de service de démarrage des travaux.

Le délai prévisionnel d'exécution du marché était fixé à 12 mois.

Toutefois, les conditions nécessaires à la réalisation de l'opération n'ont pas permis l'exécution des travaux conformément au calendrier initialement prévu.

La reprise des travaux est désormais programmée à compter du 15 septembre 2026 pour une fin prévisionnelle au 30 juin 2027.

Par ailleurs, il a été constaté que les modalités d'actualisation des prix n'avaient pas été formalisées dans les pièces contractuelles.

Le présent avenant a donc pour objet :

- de constater le report de l'exécution des travaux ;
- de proroger le délai d'exécution du marché ;
- d'intégrer une clause d'actualisation des prix.

Le présent avenant ne modifie ni l'objet du marché ni la nature des prestations prévues au contrat initial.

Reprise de l'exécution des travaux :

Les parties conviennent que l'exécution des prestations restant à réaliser reprendra à compter du mardi 15 septembre 2026.

Le calendrier détaillé des interventions sera arrêté par le maître d'œuvre et communiqué au titulaire.

Modification du délai d'exécution :

Le délai prévisionnel d'exécution du marché initialement fixé à douze (12) mois est modifié.

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20260925-DEL324092026-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

La date prévisionnelle d'achèvement de l'ensemble des prestations est fixée au 30 juin 2027.

Actualisation des prix :

Afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques entre la date d'établissement des prix et la reprise effective des travaux, les prix du marché sont actualisés.

L'actualisation est appliquée une seule fois.

Incidence financière :

Titulaire du marché	Marché n°	Lot n°	Intitulé du lot		mai 2024	mai 2026	variation	variation en %	Montant marché HT	Montant marché TTC	Montant actualisation	Montant marché actualisé HT	Montant marché actualisé TTC
FILLOUX	2023-036	2	VRD	BT01	131,3	137,9	1,050267	5,03%	133 260,00 €	159 912,00 €	6 698,52 €	139 958,52 €	167 950,23 €
BONNEVIE	2023-037	3	gros oeuvre	BT01	131,3	137,9	1,050267	5,03%	244 404,00 €	293 284,80 €	12 285,35 €	256 689,35 €	308 027,22 €
TK ELEVATOR	2023-040	6	appareils élévateurs	BT48	132,6	143,7	1,083710	8,37%	23 000,00 €	24 265,00 €	1 925,34 €	24 925,34 €	26 296,23 €
EPCM	2023-041	7	serrurerie métallerie	BT42	138,0	144,6	1,047826	4,78%	53 855,72 €	64 626,86 €	2 575,71 €	56 431,43 €	67 717,71 €
ABCD	2023-044	10	électricité	BT47	126,3	135,1	1,069675	6,97%	152 989,23 €	183 587,08 €	10 659,58 €	163 648,81 €	196 378,57 €
FCR	2023-045	11	plâtrerie	BT08	127,3	132,8	1,043205	4,32%	72 037,62 €	86 445,14 €	3 112,39 €	75 150,01 €	90 180,01 €
FCR	2023-046	12	menuiseries intérieures	BT18a	132,8	140,9	1,060994	6,10%	30 653,14 €	36 783,77 €	1 869,66 €	32 522,80 €	39 027,36 €
FCR	2023-047	13	carrelages et faïences	BT09	129,1	134,3	1,040279	4,03%	61 174,47 €	73 409,36 €	2 464,04 €	63 638,51 €	76 366,21 €
FCR	2023-048	14	peinture	BT46	132,1	138,7	1,049962	5,00%	35 949,08 €	43 138,90 €	1 796,09 €	37 745,17 €	45 294,21 €
PEINTECO	2023-049	15	ravalement	BT01	131,3	137,9	1,050267	5,03%	80 000,00 €	96 000,00 €	4 021,33 €	84 021,33 €	100 825,59 €
GARCIA	2023-050	16	espaces verts	EV3	131,5	135,2	1,028137	2,81%	34 915,40 €	41 898,48 €	982,41 €	35 897,81 €	43 077,37 €

Le présent avenant prend effet à la date de signature par les deux parties.

Le 4 septembre 2026 : 2026-044 Décision de signer un avenant n°7 au contrat n°2023-007 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de construction de la maison de santé.

L'avenant a pour objet :

- Pose de la fosse de relevage au sous-sol

La société BONNEVIE, titulaire du marché du lot 1, nous propose d'effectuer les travaux ;

Soit une plus-value d'un montant de 14 650,00 € HT.

Soit une augmentation de marché pour l'avenant 7 de 1,05 %,

Soit une augmentation pour l'ensemble des avenants de 12,95 %.

Le nouveau montant du marché sera de :

- Montant HT : 1 577 611,12 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 1 893 133,34 €

Le présent avenant prend effet à la date de signature par les deux parties.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 25/09/2026

Le Maire
Accusé de réception en préfecture
095 21950369 - 20260925-DEL324092-DE
Date de transmission : 25/09/2026
Date de réponse en préfecture : 25/09/2026

Thierry BRUN